COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 10 **Présents : 7** **Votants : 8**

Présents : BELMON Patrick, CHASTEL Yann, GRANDAUD Gilbert, LAUCOURNET Jean-Marie, LAY Jean-Pierre, MARTIN Sébastien, ROUGIER Serge ;

Excusés : FLACASSIER Rachel (procuration à Serge ROUGIER), ORIAL Brigitte ;

Absents : BEURRIER Dimitri.

Monsieur Patrick BELMON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2025.

2025/33 - Fixation du nombre des adjoints au maire

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Vu la délibération du 15 décembre 2023 fixant le nombre d'adjoint au maire,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Beaumont du Lac étant de onze le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser trois,

Considérant le décès de Mr Guy COUPET, 3ème adjoint au maire de Beaumont du Lac, le 07 avril 2025,

Monsieur le maire demande au Conseil de se prononcer sur la conservation du poste d'adjoint auparavant occupé par Mr Guy COUPET. Il propose de rester à deux adjoints et donc de supprimer le poste de 3ème adjoint au maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 08 voix pour, 00 voix contre et 00 abstentions,

- **Décide** de supprimer le 3ème poste d'adjoint et de maintenir les deux postes d'adjoints existants.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Serge ROUGIER

Transmis en Préfecture le 07 mai 2025, publié le 07 mai 2025.

MAIRIE DE BEAUMONT-DU-LAC (HAUTE-VIENNE)

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le 12 MAI 2025
DL - BCLI - 1